

Aide japonaise de 900 millions pour les communautés d'accueil dans la vallée du fleuve Sénégal
Lire page 3

HORIZONS

MÉTÉO:
Des températures en baisse pour la journée de demain
Lire pages 5

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATIONS - ÉDITÉ PAR L'AGENCE MAURITANIENNE D'INFORMATION - N° 6199 DU MERCREDI 19 FEVRIER 2014 - PRIX : 100 UM

Le Président de la République reçoit une délégation gambienne de haut niveau



Le Président de la République, Monsieur Mohamed Ould Abdel Aziz, a reçu en audience, mardi, au Palais présidentiel à Nouakchott, une délégation gambienne de haut niveau comprenant le ministre des Affaires étrangères, Dr. Senghore Abubacar, envoyé spécial du Président gambien, Dr. Yahya AJJ Jammeh et le ministre de l'Economie et des Finances, M. Touraye Kebba.

L'audience s'est déroulée en présence de Mme Mekfoula Mint Aggatt, ministre déléguée auprès du ministre des Affaires étrangères et de la Coopération, chargée des Affaires maghrébines et africaines et de M. Ibra Sama Kor, chargé d'Affaires de l'ambassade de Gambie en Mauritanie.

Lire page 3

Le ministre de l'Intérieur, au cours d'une réunion, déclare :

«Le département doit assumer sa mission dans le développement du pays»

Le ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation, M. Mohamed Ould Ahmed Salem Ould Mohamed Raré, a souligné la nécessité pour le département de jouer le rôle qui lui est dévolu dans le développement du pays. Le ministre a ajouté que la mission de souveraineté du département et l'importance que lui voue le Président de la République, Monsieur Mohamed Ould Abdel Aziz, commandent à tous de multiplier les efforts pour que le ministère puisse assurer des prestations à la hauteur des espoirs placés en lui par l'Etat et le citoyen.

Selon M. Ould Mohamed Raré, l'injection d'un sang nouveau dans le département, à travers l'insertion de promotions de jeunes diplômés de l'Ecole Nationale d'Administration, de Journalisme et de la Magistrature



(ENAJM) et la mise en place d'une nouvelle restructuration ont largement contribué à ce que le départe-

ment assume sa mission, en tant que maillon essentiel de la politique générale de l'Etat.

Lire page 3

Le ministre de l'Équipement pose la 1ère pierre du premier tronçon de la route Kseir Torchane - Choum

Lire page 5

L'Assemblée nationale élit son questeur et ses cinq secrétaires

Les députés de l'Assemblée nationale ont élu, dans la matinée d'hier, au cours d'une séance plénière présidée par le président de cette chambre, M. Mohamed Ould Boïlil, le nouveau questeur de l'Assemblée nationale ainsi que ses cinq secrétaires.



L'Union pour la République (UPR) a remporté trois postes de secrétaire à savoir le 3ème, le 4ème et le 5ème, pour lesquels elle avait présenté, respectivement Moktar Ali Sow, Loula Mint Ahmed Zarough et Oumekelthoum Mint El Yessaa.

Lire page 3

Un appui de 3,7 milliards d'ouguiyas au secteur de l'enseignement de base



Un accord de don relatif au financement du projet d'appui au secteur de l'enseignement de base qui s'élève à 12,4 millions de dollars américains, soit l'équivalent d'environ 3,7 milliards d'Ouguiyas, a été signé hier à Nouakchott par le ministre des Affaires économiques et du Développement, M. Sidi Ould Tah et le Représentant résident de la Banque Mondiale en Mauritanie, M. Moctar Thiam. Ce financement a pour but d'améliorer la qualité de la formation initiale des enseignants du cycle primaire de l'enseignement et de promouvoir un accès équitable au premier cycle de l'enseignement secondaire.

Lire page 3

Le ministre de la Communication visite les services centraux, la TVM et la RM



Le ministre de la Communication et des Relations avec le Parlement (MCRP), M. Sidi Ould Maham, a effectué mardi des visites d'information et de prise de contact au niveau des services centraux du ministère.

Sur place, le ministre a été édifié sur le déroulement du travail et les difficultés que rencontrent ces structures. Au niveau de Radio Mauritanie (RM) et la Télévision de Mauritanie (TVM), le ministre a pu s'enquérir des missions de ces deux établissements et leurs besoins en équipements comme les studios et autres.

Lire page 4

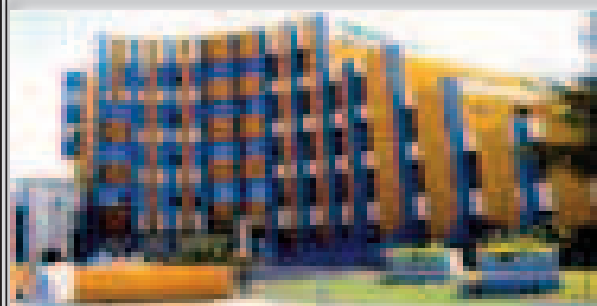
ANNONCES

CAISSE NATIONALE DE SECURITE SOCIALE

Communiqué

Le Directeur Général de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) informe l'ensemble des demandeurs de prestations du régime de la sécurité sociale que tout dépôt de pièces doit être accompagné d'un document d'état civil portant le nouveau numéro national d'identification (acte de naissance ou carte d'identité).

Le Directeur Général
Mohamed Ali OULD DEDEW



Message de la CNSS

Mesdames et Messieurs les salariés assurez-vous avant qu'il ne soit trop tard que vos employeurs vous déclarent à la CNSS.

siège: Immeuble de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale
BP: Noukchott - Mauritanie
Tél: (+ 222) 4 525 75 84
Fax: (+ 222) 4 525 51 11
Représentations régionales
Nouakchott - Zoueiratt - Kaedi - Selibaby - Rosso - Aioun - Atar - Kiffa

ADRESSES UTILES

Police Secours	17
Sapeurs Pompiers	18
Brigade Maritime	525 39 90
Brigade Mixte	525 25 18
SOMELEC (Dépannage)	525 23 08
SNDE	529 84 88
Météo	525 11 71

COMMISSARIATS DE POLICE

Commissariat TZ - 1	525 23 10
Commissariat TZ - 2	524 29 52
Commissariat Ksar 1	525 21 66
Commissariat Ksar 2	525 27 38
Commissariat El Mina 1	525 12 97
Commissariat El Mina 2	524 25 24
Commissariat Sebkhia 1	525 38 21
Commissariat Sebkhia 2	524 29 82
Commissariat Riadh 1	524 29 35
Commissariat Riadh 2	524 29 50
Commissariat Arafat 1	525 10 13
Commissariat Toujounine 1	525 29 30
Commissariat Dar Naïm 1	524 29 56
Commissariat Dar Naïm 2	524 29 53
Commissariat Teyarett 1	525 24 71
Commissariat Teyarett 2	524 29 51
Commissariat Spécial Aéroport	525 21 83
Commissariat Voie publique	525 29 65
Direction Régionale de la Sûreté	525 21 59
Police Judiciaire	525 54 49

HÔPITAUX

Centre Hospitalier National	525 21 35
Hôpital Cheikh Zayed	529 84 98
Polyclinique	525 12 12
PMI Pilote	525 22 16
PMI Ksar	525 20 19
PMI Teyarett	525 35 94

CLINIQUES

Clinique Moulaty	525 13 41
Clinique Najar	525 49 42
Clinique Kissi	45 29 27 27
Clinique Dr. Moumine	525 10 02
Clinique Makam Ibrahim	525 57 60
Clinique Ben Sina	525 08 88
Clinique Tisram	525 87 66
Clinique 2000	529 33 33
Clinique El Qods	525 82 61
Clinique Adama Diani	525 59 34
Clinique Bien-être	525 13 35
Clinique Chiva	525 80 80

BANQUES

BAMIS	525 14 24
BADH	525 59 53
BMCI	525 24 69
BNM	525 26 02
BCI	529 28 76
BACIM BANK	529 19 00
CHINGUETTI BANK	525 21 73

République Islamique Mauritanie
Honneur - Fraternité - Justice

**CAISSE NATIONALE
DE SECURITE SOCIALE**



الجمهورية الإسلامية الموريتانية
شرف - إخاء - عدل
الصندوق الوطني
للضمان الاجتماعي

COMMUNIQUE

Le Directeur Général de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale informe l'ensemble des employeurs qu'ils peuvent, dès à présent, transmettre à la Direction du recouvrement et du contrôle leurs déclarations trimestrielles à l'adresse électronique suivante:

rimcnss@gmail.com

Le Directeur Général
Mohamed Ali OULD DEDEW

HORIZONS

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION

ÉDITÉ PAR L'AGENCE MAURITANIEENNE D'INFORMATION

DIRECTEUR DE PUBLICATION : **Yarba Ould Sghaïr**

DIRECTEUR DE LA RÉDACTION : **Mohamed Saleh Ould Chighali**

RÉDACTEUR EN CHEF : **Diagana Babouna**

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA RÉDACTION : **Baba Dianfa Traoré**

RESPONSABLE DE LA MAQUETTE : **Tijani Diop dit Sidi Mohamed**

MISE EN PAGES ET TIRAGE : **IMPRIMERIE NATIONALE**

ACTUALITE

Le Président de la République reçoit une délégation gambienne de haut niveau



Le Président de la République Monsieur Mohamed Ould Abdel Aziz a reçu en audience, mardi, au Palais présidentiel à Nouakchott, une délégation gambienne de haut niveau comprenant le ministre des Affaires étrangères Dr. Senghore Abubacar, envoyé spécial du Président gambien, Dr. Yahya AJJ Jammeh et le ministre de l'Economie et des Finances, M. Touraye Kebba.

A sa sortie d'audience, le responsable gambien a fait une déclaration à l'AMI dans laquelle il a indiqué qu'il se trouve en Mauritanie en sa qualité d'envoyé spécial du président gambien et de ministre gambien des Af-

fares étrangères, en compagnie du ministre gambien de l'Economie et des Finances.

Notre présence ici, a-t-il dit, "prouve la profondeur des relations entre nos deux pays frères et les grandes perspectives qui attendent ces relations". " Nous croyons réellement que la Mauritanie est le meilleur ami de la Gambie et que nous partageons avec elle plusieurs facteurs communs dont l'Islam. A ce sujet, les oulémas mauritaniens ont apporté en Gambie la culture, le savoir et la civilisation", a-t-il ajouté, soulignant que les deux pays "appartiennent également à l'Afrique de l'Ouest, à la Nation Is-

lamique et à l'Union Africaine".

Le ministre gambien a conclu en disant: " Etant donné que la Mauritanie est l'alliée le plus proche, il est tout à fait naturel que nous nous trouvions aujourd'hui ici pour renforcer ces liens et insister sur leur importance".

L'audience s'est déroulée en présence de Mme Mekfoula Mint Aggatt, ministre déléguée auprès du ministre des Affaires étrangères et de la Coopération chargée des Affaires maghrébines et africaines et de M. Ibra Sama Kor chargé d'Affaires de l'ambassade de Gambie en Mauritanie.

L'Assemblée nationale élit son questeur et ses cinq secrétaires

Les députés de l'Assemblée nationale ont élu, dans la matinée de mardi d'hier, au cours d'une séance plénière présidée par le président de cette chambre M. Mohamed Ould Boïlil, le nouveau questeur de l'Assemblée nationale ainsi que ses cinq secrétaires.

L'Union pour la République (UPR) a remporté trois postes de secrétaire à savoir le 3ème, le 4ème et le

5ème, pour lesquels elle avait présenté, respectivement Moktar Ali Sow, Loula Mint Ahmed Zarough et Oumekelthoum Mint El Yessaa.

Le poste de questeur de l'Assemblée nationale est revenu au député Mohamed Fadel Ould Ahmed El Waghef de l'UPR.

Le député Cheikh Bouya Ould Cheikhna, du parti de l'Unité et du Développement (PUD), a été, quant

à lui, élu premier secrétaire de l'Assemblée, représentant les partis de la majorité (hors UPR), tout comme le député Thiam Ousmane du parti de l'Alliance pour la Justice et la Démocratie (Mouvement pour le renouveau AJD/MR), représentant le groupe de l'opposition parlementaire, a été désigné deuxième secrétaire.

Un appui de 3,7 milliards d'ouguiyas au secteur de l'enseignement de base



Un accord de don relatif au financement du projet d'appui au secteur de l'enseignement de base qui s'élève à 12,4 millions de dollars américains, soit l'équivalent d'environ 3,7 milliards d'Ouguiyas, a été signé hier à Nouakchott par le ministre des Affaires économiques et du Développement, M. Sidi Ould Tah et le Représentant résident de la Banque Mondiale en Mauritanie, M. Moctar Thiam.

Ce financement a pour but d'améliorer la qualité de la formation initiale des enseignants du cycle primaire de l'enseignement et de promouvoir un accès équitable au premier cycle de l'enseignement secondaire.

Le ministre des Affaires écono-

miques et du Développement a exprimé, à cette occasion, au Groupe de la Banque Mondiale, les vifs remerciements du peuple et du gouvernement mauritaniens pour le niveau et la qualité de son engagement auprès de notre pays en vue d'asseoir les bases d'un développement socio-économique durable. Pour sa part, le Représentant de la Banque Mondiale a indiqué que le projet, financé par le Fonds du Partenariat Mondial pour l'Education (PME) a pour objectif d'améliorer la qualité de la formation initiale des enseignants dans l'enseignement de base et de promouvoir l'accès dans l'équité à l'enseignement moyen.

Il a encore précisé que grâce à ce

projet, les communautés rurales dans six wilaya du pays (Tagant, Hodh Echarghi, Hodh El Gharbi, Assaba, Gorgol, Guidimakha) bénéficieront de 13 collèges de proximité avec une capacité d'accueil d'environ 3000 élèves, contribuant ainsi à l'amélioration de la scolarisation des filles dans ces milieux défavorisés. Il a souligné que ce projet se veut ainsi une réponse appropriée à l'objectif du gouvernement de réduction des inégalités dans l'accès à l'éducation.

Par ailleurs, a-t-il dit, 950 élèves-maîtres des Écoles Normales des Instituteurs (ENIs) bénéficieront d'une formation initiale afin de renforcer leurs qualifications, et 190 enseignants et personnel administratif des ENIs seront formés afin d'améliorer leurs compétences pédagogiques et de gestion.

La cérémonie de signature s'est déroulée en présence du ministre de l'Education Nationale, M. Ba Ousmane, de la Représentante de l'UNICEF en Mauritanie, Mme Lucia Elmi, du directeur l'Agence Française de Développement en Mauritanie, M. Patrick Abbess et du secrétaire général du ministère des Affaires économiques et du Développement, M. Cheikh Ould Houeibib ainsi que d'autres responsables.

Le ministre de l'Intérieur, au cours d'une réunion déclare :

«Le département doit assumer sa mission dans le développement du pays»



Le ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation, M. Mohamed Ould Ahmed Salem Ould Mohamed Raré, a souligné la nécessité pour le département de jouer le rôle qui lui est dévolu dans le développement du pays.

Le ministre a ajouté, dans une rencontre avec un certain nombre de chargés de missions, de conseillers, de directeurs centraux et de responsables du secteur, que la mission de souveraineté du département et l'importance que lui voue le Président de la République, Monsieur Mohamed Ould Abdel Aziz, commande à tous de multiplier les efforts pour que le ministère puisse assurer des prestations à la hauteur des espoirs placés en lui par l'Etat et le citoyen. M. Ould Mohamed Raré a ajouté que les missions confiées au département de l'Intérieur et de la Décentralisation sont d'assurer la sécurité, de gérer les citoyens, d'exécuter les politiques de décentralisation et de coordonner les interventions de tous les secteurs de l'Etat, sur l'ensemble du territoire national. Ce sont là, selon lui, des questions qui requièrent la conjugaison de tous les efforts pour que chacun puisse assumer son devoir national dans les meilleures conditions possibles".

Il a souligné que les réformes structurelles qui ont été entamées récem-

ment au niveau du secteur, et qui rentrent dans le cadre d'un processus de réformes globales en cours inspirées du programme électoral du Président de la République, Monsieur Mohamed Ould Abdel Aziz, ont constitué une véritable garantie de la neutralité de l'administration et de la fluidité ainsi qu'à la transparence de son action concrétisée lors des dernières élections.

Le ministre a réaffirmé la nécessité de l'impartialité et de la célérité de l'administration dans le traitement des demandes de tous les administrés, et a insisté sur la position de l'administration par rapport aux dernières élections, qui a été un précédent important dans l'histoire du système démocratique dans le pays. Selon M. Ould Mohamed Raré, l'injection d'un sang nouveau dans le département, à travers l'insertion de promotions de jeunes diplômés de l'Ecole Nationale d'Administration, du Journalisme et de la Magistrature (ENAJM) et la mise en place d'une nouvelle restructuration ont contribué largement à ce que le département assume sa mission, en tant que maillon essentiel de la politique générale de l'Etat. La rencontre s'est déroulée en présence du secrétaire général du ministère, M. Mohamed El Hadi Macina et de plusieurs autres responsables du département.

Aide japonaise de 900 millions pour les communautés d'accueil dans la vallée du fleuve Sénégal



Une convention de financement du projet "moyens de subsistances durables pour les rapatriés et les communautés d'accueil dans la vallée du fleuve Sénégal" a été signée conjointement mardi à Nouakchott par le ministre des Affaires économiques et du Développement, M. Sidi Ould Tah et le Représentant de la Banque Mondiale en Mauritanie, M. Moktar Thiam. Don du Japon par l'intermédiaire de la Banque Mondiale, le projet vise essentiellement à promouvoir la sécurité alimentaire, à renforcer la cohésion sociale et l'unité nationale et à valoriser la compétence technique des producteurs. Du coup, il cible, au premier rang, les jeunes et les femmes établis au niveau de 14 localités d'accueil dans les wilayas du Brakna et du Trarza. Le ministre des Affaires économiques a souligné que cette aide, offerte par le Fonds

Japonais de Développement social, va contribuer à l'amélioration des conditions économiques des familles rapatriées par le biais des activités génératrices de revenus, tout comme il renforcera les efforts entrepris par le gouvernement en vue de rehausser l'état de vie de ces communautés. Pour sa part, le Représentant de la Banque Mondiale en Mauritanie, M. Moktar Thiam, a souligné que le projet aidera les rapatriés et les membres des communautés d'accueil vulnérables à prendre les rênes de leur propre avenir et de faciliter la transition d'une assistance purement humanitaire à une étape de développement.

De son côté, l'ambassadeur du Japon à Nouakchott, SEM. Jan Yushida, s'est dit heureux de superviser la remise de cette aide qui va permettre de lutter contre la pauvreté au sein des communautés des rapatriés.

ACTUALITE

Le ministre de l'Équipement pose la 1ère pierre du premier tronçon de la route Kseir Torchane-Choum...

Le ministre de l'Équipement et des Transports, M. Yahya Ould Hade-mine, a procédé, hier matin, au vil-lage de Kseir Torchane, la pose de la 1ère pierre du premier tronçon de la route Kseir Torchane – Choum, long de 40 kilomètres, et dont le coût est de l'ordre de cinq milliards d'ou-guiya.

Le ministre a précisé, dans un mot pour la circonstance, que la pose de la première pierre, intervient dans le cadre de la mise en œuvre des enga-gements du Président de la Répu-blique, Monsieur Mohamed Ould Abdel Aziz, aux populations.

C'est dans ce cadre, a-t-il poursuivi, qu'il est procédé à la pose de la 1ère pierre de la route, qui reliera Touajil à Choum.

Le département de l'Équipement et des Transports a-t-il ajouté, œuvre à désenclaver les collectivités et les



agglomérations à forte densité de population, ainsi que les zones de production. Dans cette perspective, il a indiqué qu'il sera procédé au désenclavement des deux oueds de Ti-zent, dans la commune de Ain Ahl Taya, et de Tezekrez (commune de Tawaz.

Parlant au nom des populations de

sa cité, le maire de la commune de Tawaz, M. Sidi Ould M'Ghamboj, a salué cette réalisation historique, et a demandé la réfection de la route Atar - Tawaz.

Le maire de la commune de Kser Torchane, a, quant à lui, souligné l'importance de la route et sa contri-bution au désenclavement et au re-lèvement du niveau de vie des populations des communes de Tawaz et de Choum.

Dans la même foulée, le ministre s'est enquis de l'état d'avancement des travaux du nouvel aéroport in-ternational d'Atar, et a visité les équipements d'éclairage de la piste. Au cours de cette visite, le ministre était accompagné par le wali de l'Adrar, M. Diallo Oumar Amadou, le hakem de la moughataa ainsi que des autorités sécuritaires et munici-pales.

...et supervise le lancement officiel de la réalisation du deuxième tronçon routier Zouerate-Atar

Le ministre de l'Équipement et des Transports, M. Yahya Ould Hade-mine, a supervisé, mardi, dans le vil-lage de Touajil relevant de la moughataa de F'Deirick, le lance-ment officiel de la réalisation du deuxième tronçon de la route Zouei-rate-Atar.

Ce tronçon, qui débute à Touajil en direction de Choum, est long de 50 Km.

Les travaux, qui seront réalisés par l'Etablissement National d'Entretien

Routier (ENER) et qui prendront fin dans 18 mois, ont nécessité la mobi-lisation, sur le budget de l'Etat, de 5 416 070 450 Ouguiyas.

A cette occasion, le ministre a écouté des explications détaillées sur le projet données par les responsa-bles de ce dernier.

La cérémonie de lancement s'est dé-roulée en présence du wali du Tiris Zemmour, M. Abderrahmane Ould Mahfoudh Ould Khattry, du direc-teur de l'ENER, du commandant de

la Deuxième région Militaire et du hakem de la moughataa de F'Dei-rick.

Selon le correspondant de l'AMI dans la wilaya du Tiris Zemmour, le ministre devait s'informer, mardi soir, sur l'avancement des travaux au niveau du 4ème tronçon Touajil-F'Deirick, long de 45 km. Il est à noter que le projet est de nature à permettre de désenclaver la ville de Zouerate et de la relier au réseau routier national

Le ministre de la Communication visite les services centraux, la TVM et la RM

Le ministre de la Communication et des Relations avec le Parlement (MCRP), M. Sidi Ould Maham, a effectué mardi des visites d'informa-tion et de prise de contact au niveau des services centraux du ministère. Sur place, le ministre a été édifié sur le déroulement du travail et les diffi-cultés que rencontrent ces structures. Au niveau de la Radio de Maurita-nie (RM) et de la Télévision de Mauritanie (TVM), le ministre a pu s'enquérir des missions de ces deux établissements et leurs besoins en équipements comme les studios et autres. Il a aussi constaté le niveau de développement de ces deux insti-tutions dans un environnement mar-qué par la libéralisation de l'audiovisuel et à la lumière du chan-gement de leur statut pour devenir des établissements de service public et l'impact de celui-ci engendre sur leurs lignes rédactionnelles.

Au cours de cette visite, le ministre s'est rendu aux services des Archi-vage et de Documentation qui constitue la mémoire de la nation où il a remarqué les efforts entrepris pour sa préservation et l'introduction du système numérique.

M. Ould Maham a clôturé sa visite par une rencontre avec les repré-sentants des travailleurs. Ces derniers ont exposé au ministre leurs do-léances relatives à l'amélioration des conditions des ressources humaines



dans les deux institutions.

Dans son mot pour l'occasion, le mi-nistre a remercié le personnel des deux établissements pour le travail remarquable accompli pour mener à bien leur mission éducative et mis l'accent sur la nécessité sur la plani-fication des actions et l'identification des objectifs.

" La priorité dans votre travail doit être donnée aux contenus scienti-fique et informatif de l'information et d'éclairer l'opinion publique sur les acquis réalisés, surtout que le pays connaît actuellement l'exé-cution de gros chantiers dans les diffé-rents secteurs ", a souligné le ministre.

Le ministre a, enfin, passé en revue les réformes entreprises dans le sec-

teur de l'information et de la com-munication comme la libéralisation de l'audiovisuel, la dépénalisation des délits de presse et la création de la HAPA.

"La monopolisation du secteur de l'information est révolue, surtout dans le monde d'aujourd'hui où l'ou-verture des espaces et la concurrence acharnée entre les acteurs du secteur constituent les principales caracté-ristiques. Cela implique de votre part un changement de mentalités et le perfectionnement des compéten-ces", a conclu le ministre.

Au cours de ces visites, le ministre était accompagné du secrétaire gé-néral du département, M. Rassoul Ould Khal et des directeurs centraux du MCRP.

Le ministre de la Justice reçoit l'ambassadeur d'Espagne...



Le ministre de la Justice, M. Sidi Ould Zeine, a reçu en audience, mardi, à Nouakchott, SEM. Antonio Torres, ambassadeur du Royaume d'Espagne en Mauritanie. La rencontre a porté sur l'examen des relations de coopération entre les deux pays et sur les moyens susceptibles de les renforcer davan-tage.

... et le représentant du bureau du Haut Commissariat aux Droits de l'Homme



Le ministre de la Justice, M. Sidi Ould Zeine, a reçu en audience, mardi à Nouakchott, SEM. Ekkhard Strouss, représentant du bureau du Haut Com-missariat aux Droits de l'Homme en Mauritanie. L'entretien a porté sur les relations de coopération entre la Mauritanie et cette agence du système des Nations Unies. L'audience s'est déroulée en présence de la présidente de la Commission Nationale des Droits de l'Homme et du représentant adjoint du bureau du Haut Commissariat aux Droits de l'Homme.

Le ministre des Pêches maritime reçoit les ambassadeurs du Burkina Faso ...



Le ministre des Pêches et de l'Économie maritime, M. Nani Ould Chrougha, a reçu en audience, hier, Son Excellence, Mme Comby Alain Kaboré, am-bassadrice du Burkina Faso en Mauritanie. Les discussions entre les deux parties ont porté sur les relations de coopération entre la Mauritanie et le Burkina Faso et sur les moyens susceptibles de les renforcer.

L'audience s'est déroulée en présence du secrétaire général du ministère de la Santé et du directeur de la Coopération et de la Programmation au même département.

...et du Japon



Le ministre des Pêches et de l'Économie maritime, M. Nani Ould Chrougha, a reçu, hier, SEM. Jun Yoshida, ambassadeur du Japon accrédité auprès de notre pays. La rencontre a porté sur certains aspects de la coopération entre les deux Etats et les moyens susceptibles de la renforcer. L'audience s'est dé-roulée en présence du secrétaire général du ministère des Pêches et de l'Éco-nomie maritime et du directeur de la Coopération et de la Programmation.

Le ministre des Affaires Etrangères se rend au Niger

Le ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération, M. Ahmed Ould Teguedi, a quitté Nouakchott, lundi soir, à destination de Niamey (Niger), pour pren-dre part à une réunion sur le terrorisme dans la région du Sahel qui se tient les 18 et 19 février courant.

La ministre de l'Habitat incite les employés du département à faire preuve d'esprit d'équipe

La ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire, Mme Fatimetou Habib, a effectué, hier, une visite d'information et de prise de contact au niveau des directions et services de son département. À cette occasion, elle a incité les différents services visités à faire preuve d'assiduité, d'abnégation et d'esprit d'équipe, pour permettre au département de bien accomplir les missions qui lui sont dévolues. La ministre a également souligné



que servir le pays est la raison d'être de ces directions et services, et a affirmé que les orientations du Président de la République, Monsieur Mohamed Ould Abdel Aziz, sont rigoureuses, à cet égard. Elle a appelé à œuvrer à rapprocher les services des citoyens, et à surmonter les obstacles rencontrés au plus vite. Mme Fatimetou Habib était accompagnée par le secrétaire général du département M. Mohamedou Ould Tijani et par plusieurs responsables et cadres du département.

Le ministre du Développement rural visite la "Tamouret d'El Vadre", dans l'arrondissement d'Adel Bagrou

Le ministre du Développement rural, M. Brahim Ould M'Bareck Ould Mohamed El Moctar, est arrivé, hier, à "Tamouret El Vadre", dans l'arrondissement de Adel Bagrou, dans le cadre de la tournée qu'il effectue dans certaines wilayas agricoles. Cette visite est axée sur la campagne maraîchère au niveau des zones humides pour la saison 2014. Le ministre a tenu, en compagnie du wali du Hodh Charghi, du hakem de la moughataa d'Amourj ainsi que des élus, une réunion avec les agriculteurs. Au cours de cette réunion



il a rassuré les participants de la volonté des pouvoirs publics de généraliser la culture maraîchère dans toutes les zones humides. Le projet d'El Vadre, basé sur le maraîchage et la culture du blé, est un programme expérimental, sur une superficie de 30 km2, très important dans cette zone. Il a été lancé depuis novembre 2013. Le projet dont bénéficient 14 localités proches de la Tamouret d'El Vadra, soit 500 familles rurales aux revenus limités, a déjà donné des résultats encourageants.

L'Union des écrivains organise une soirée de soutien au Prophète (PSL)



L'Union des Littéraires et Ecrivains mauritaniens a organisé, lundi, dans la salle du Musée national de Nouakchott, une soirée sous le thème "Etehjouhou we leyssa leka

bihi Ilm " (l'insultes-tu, sans être rien savoir sur lui). Une soirée de soutien au Prophète (PSL), au cours de laquelle les poètes ont lu leur production arabe et folklorique, faisant les

louanges du Prophète tout en mettant l'accent sur ses vertus. La soirée, la seconde de son genre, s'inscrit dans le cadre des activités organisées pour le soutien du Prophète (PSL), après la dernière publication de l'écrit blasphématoire sur des sites. Dans une allocution prononcée à cette occasion, le président de l'Union M. Abdallahi Salem Ould Moualla, a loué la présence distinguée des hommes de lettres et des écrivains à cette soirée, mettant en exergue l'importance de la poésie au début de la Daaoua (prêche) islamique. Il a indiqué également que le poète est appelé à faire taire les propos des diffamateurs et à s'inspirer de Hassan Ibn Thabet et des autres poètes de l'époque du Prophète (PSL) et de celle de ses valeureux compagnons.

Renforcement des capacités des réseaux des femmes du Gorgol

Les travaux d'un atelier de formation sur le renforcement des capacités des réseaux des femmes pour la promotion des pratiques familiales essentielles ont débuté mardi matin à Kaédi. Cette rencontre, organisée par le ministère des Affaires sociales, de l'Enfance et de la Famille avec l'appui de l'UNICEF, vise à renforcer les capacités des responsables des centres de nutrition, des jardins d'enfants, des présidentes d'associations des femmes, des relais communautaires et des agents des postes de santé en vue de contribuer significativement à la réduction de la malnutrition chez les enfants de moins de 5 ans. Pendant 3 jours, les participantes à cette rencontre, vont discuter plusieurs sujets dont une communica-

tion pour le développement en tant que stratégie pour amener les communautés à prendre conscience de leurs problèmes en vue de leur trouver des solutions appropriées. Elles auront aussi à examiner toutes les approches liées à la mise en œuvre de la stratégie appliquée aux pratiques familiales essentielles afin de réduire la mortalité infantile à travers la prévention des maladies, la promotion de l'hygiène et de l'assainissement ainsi que la protection des enfants, leur scolarisation et la promotion de leurs droits. Dans le mot qu'il a prononcé au cours de la cérémonie d'ouverture de l'atelier, le conseiller du wali chargé des affaires sociales, M. Mohamed Mahmoud Ould Neissane a mis en exergue les efforts entrepris par

l'Etat qui visent à atténuer les peines des populations les plus démunies et en particulier la femme et l'enfant avant de remercier l'UNICEF pour l'appui qu'elle ne cesse d'apporter à notre pays. Le chargé de la communication à l'UNICEF, Monsieur N'Gaidé Alpha, a, de son côté, souligné que le gouvernement mauritanien accorde une place privilégiée à la promotion de la femme et à son développement avant d'ajouter que son institution compte sur les femmes du Gorgol pour promouvoir certaines pratiques essentielles en vue de prévenir la maladie et de diminuer la mortalité. Il a, enfin indiqué que l'UNICEF ne ménagera aucun effort pour aider la Mauritanie dans son action de promotion de la femme et de l'enfant.

Le ministre des Affaires économiques reçoit l'ambassadeur du Soudan

Le ministre des Affaires économiques et du Développement, M. Sidi Ould Tah, a reçu en audience, hier, SEM. Gharib Alla Khadar, ambassadeur de la République du Soudan auprès de la Mauritanie. La rencontre a permis aux deux parties de passer en revue les aspects de la coopération entre la Mauritanie et le Soudan et les moyens susceptibles de renforcer davantage cette coopération.



Le gouverneur de la BCM se rend en France et au Maroc

M. Sid'Ahmed Ould Raiss, gouverneur de la Banque Centrale de Mauritanie, a quitté Nouakchott, lundi soir, à destination de Paris où il doit participer au colloque international organisé par l'OCDE (Organisation de la Coopération et du Développement Economique) sur la gestion de la dette publique, prévu les 19 et 20 février. Le gouverneur prendra part également, à Rabat au colloque international sur l'évolution des prix des produits alimentaires "raisons et défis", organisé, les 25 et 26 février, par le Fonds monétaire international.



MÉTÉO: Des températures en baisse pour la journée de demain



La situation générale de la journée du 19 février 2014: sera marquée par des températures en baisses sur l'ensemble du territoire. Les vents seront modérés de direction nord à nord-ouest accompagnée d'une visibilité affectée par sable sur littoral, le Trarza, l'Inchiri, le Tiris-Zemmour, l'Adrar, le Brakna, le Tagant et l'Assaba. Le ciel sera peu nuageux à nuageux sur la bande sud, l'ouest et le centre du pays.

Températures prévues pour le 19.02.2014 Villes ou localités		
	Temp. minimales	Temp. maximales
Bir Moghreïn :	08 degrés	16 degrés
Zouérate :	08 °	22 °
Chinguitti :	10 °	22 °
Atar :	12 °	24 °
Ouadane :	11 °	23 °
Akjoujt :	14 °	24 °
Nouadhibou :	14 °	22 °
Nouakchott :	16 °	26 °
Boutilimit :	15 °	24 °
Aleg :	16 °	28 °
Rosso :	17 °	27 °
Kaédi :	16 °	29 °
Sélibaby :	18 °	30 °
Kiffa :	14 °	27 °
Tidjikja :	12 °	20 °
Tichitt :	10 °	20 °
Aioun :	13 °	25 °
Néma :	13 °	24 °
Oualata :	12 °	22 °
Météorologie marine Aux Caps Blanc et Timiris : La mer sera peu agitée à agitée, forte au large.		
La houle sera significative de 2.5 mètres de secteur Nord-ouest. La hauteur de vagues variera de 1.25 à 3 mètres.		

Espace-Afrique

La République du Mali

Premier producteur de coton

En incluant les îles, l'Afrique est un continent de 30 221 532 km² et peuplé d'un milliard d'habitants. Elle est bordée par la mer Méditerranée au nord, le canal de Suez et la Mer Rouge au nord-est, l'Océan Indien au sud-est et l'Océan Atlantique à l'ouest. L'Afrique comprend 49 pays en incluant Madagascar et 54 en incluant tous les archipels.

Au seuil du mandat du Président de la République, M. Mohamed Ould Abdel Aziz à la tête de l'Union Africaine, nous revisitons, dans une série d'articles, les performances et le potentiel des différents Etats membres de l'organisation continentale. Aujourd'hui, c'est le Mali qui est à l'honneur.

Le Mali, officiellement République du Mali, est un pays d'Afrique de l'Ouest. Ancienne colonie française du Soudan français, le Mali est devenu indépendant le 22 septembre 1960, après l'éclosion de la Fédération du Mali regroupant le Sénégal et le Soudan français. Sa devise est « un peuple, un but, une foi » et son drapeau est constitué de trois bandes verticales verte, jaune et rouge. La République du Mali a conservé les frontières héritées de la colonisation, celles du Soudan français. Antérieurement, plusieurs royaumes et empires se sont succédé, englobant une partie plus ou moins importante du Mali actuel et des pays limitrophes.

Avec 14 517 176 habitants en 2009, la population malienne est constituée de différentes ethnies, dont les principales sont les Bambaras, les Bobos, les Bozos, les Dogons, les Khassonkés, les

Malinkés, les Minianka, les Peuls, les Sénoufos les Soninkés (ou Sarakolés), les Sonrhaïs, les Touaregs, Le Français est la langue officielle, mais la population parle majoritairement les langues nationales, le bambara étant la plus utilisée et sert, parallèlement au français, de langue véhiculaire. Le pays fait partie de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CE-DEAO) et de l'Union africaine.

Bamako, ville située au sud-ouest et qui comptait 1 809 106 habitants en 2005, est la capitale du pays. Le Mali, avec ses 1 241 238 kilomètres carrés, est le plus vaste État

d'Afrique de l'Ouest après le Niger. Il est enclavé à l'intérieur de l'Afrique occidentale entre le tropique du Cancer et l'Équateur. Il est traversé par deux grands fleuves : le Sénégal et le Niger. La plus grande part de la population vit en zone rurale. La densité, très variable, passe de 90 hab./km² dans le delta central du Niger à moins de 5 hab./km² dans la région saharienne du Nord.

Le pays possède des frontières communes avec la Mauritanie, l'Algérie, le Niger, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée et le Sénégal. Outre la capitale Bamako, les villes principales sont Kayes, Ségou, Mopti, Sikasso, Koulikoro, Kidal, Gao, Tombouctou.

Le pays possède trois zones climatiques : les deux tiers nord du pays, entièrement désertiques, appartiennent au Sahara méridional, avec des précipitations annuelles inférieures à 127 mm.



Cette région est traversée par des nomades avec leurs troupeaux ;

Le centre : la région sahélienne, relativement sèche (aux pluies tropicales relativement insuffisantes), est couverte de steppe remplacée progressivement vers le sud par la savane. La vallée du Niger est cultivée grâce à certains travaux de mise en valeur : on y trouve du riz, du coton, du karité (appellation en langue bamana), de l'arachide, du mil, du sorgho. Une vaste étendue dans le centre du Mali est constituée de marécages, dus aux nombreux bras du Niger ;

La région soudanaise est une zone avec des précipitations de 1 400 mm par an et des températures moyennes comprises entre 24 °C et 32 °C. Elle est, dans sa partie nord, couverte de savane devenant de plus en plus dense et se transformant progressivement en forêt vers le sud. Le relief est peu accentué. Les plaines alluviales, très vastes, sont toutefois dominées par quelques plateaux calcaires et de grès (plateaux

mandingues et dogon). Le point culminant du Mali est le mont Hombori (1 155 m).

Subdivisions et collectivité territoriale au Mali.

Le Mali est divisé en huit régions et un district. Ces subdivisions portent le nom de leur ville principale. Les trois régions du nord : Gao, Kidal et Tombouctou représentent les deux tiers de la superficie du pays pour seulement 10 % de sa population. Deux nouvelles régions devraient bientôt voir le jour, à la suite d'un récent projet de loi, il s'agit des régions de Ménaka et de Taoudeni. Neuf autres régions seront créées au cours des cinq prochaines années. Il s'agit des régions de Nioro, Kita, Nara, Dioïla, Koutiala, Bougouni, San, Bandiagara et Douentza.

Au sud, le pays est divisé entre les régions de Kayes, Koulikoro, Mopti, Ségou, Sikasso et le district de Bamako. La décentralisation est une réforme majeure en cours. Elle vise à transférer des compétences aux collectivités territoriales afin que les affaires locales soient gérées au plus près des populations.

Cette réforme a pour base une refonte complète du découpage territorial hérité de l'administration coloniale et se distingue par le processus de consultation populaire qui a permis la création des communes sur la base de regroupements volontaires de villages et de fractions suivant des critères bien définis.

Il y a 703 communes au Mali, dont 684 créées en 1996. Une loi de 1999 confirme cette réorganisation administrative et territoriale du Mali en créant les cercles (regroupement de communes) et les régions (regroupement de cercles).

L'État malien a créé une direction nationale des collectivités territoriales au sein du Ministère de l'Administration Territoriale et des Collectivités Locales (MATCL) chargée de suivre la mise en œuvre de la décentralisation et le renforcement des capacités des collectivités territoriales. Des dispositifs d'appui technique et d'appui financier sont également en place.

En 2005, un document cadre de la politique nationale (DCPN) de décentralisation (2005-2014) a été adopté et s'articule autour de quatre axes majeurs, à savoir :

- le développement des capacités des collectivités territoriales ;
- l'amélioration de la déconcentration des services de l'État ;
- Le développement de la citoyenneté
- le développement des prestations privées des services au niveau local.

En 2005, la huitième Institution de la République du Mali a été créée. Le Haut Conseil des Collectivités Territoriales assure la représentation nationale des collectivités territoriales. Son avis est requis sur toutes les questions concernant la politique de développement local et régional, la protection de l'environnement et l'amélioration de la qualité de vie des citoyens à l'intérieur des collectivités territoriales.

Économie

Le Mali est un pays en développement, avec 65 % de son territoire en région désertique ou semi-désertique. L'activité économique est surtout limitée autour de la région fluviale irriguée par le fleuve Niger. Environ 10 % de la population est nomade et environ 80 % travaille dans l'agriculture ou la pêche. L'activité industrielle est concentrée autour des activités agricoles.



de l'Afrique au sud du Sahara

L'émigration constitue une très importante manne de revenus. Le Mali dépend est très vulnérable aux fluctuations des prix mondiaux du coton, son exportation principale. En 1997, le gouvernement a mis en place un programme d'ajustement structurel réclamé par le FMI qui a aidé la croissance, la diversification et les investissements étrangers. Ces réformes économiques et la dévaluation du Franc CFA en janvier 1994 ont soutenu une croissance moyenne de 4 %. Des entreprises multinationales ont développé les opérations de prospection de l'or en 1996-1998, et le gouvernement prévoit que le Mali deviendra un exportateur majeur d'or dans la région subsaharienne. Il est d'ailleurs actuellement le troisième exportateur africain, derrière l'Afrique du Sud et le Ghana. L'or est la première source d'exportation du pays, suivi du coton et du bétail. La production d'or a doublé entre 2000 et 2002 pour représenter 12% du PIB malien. C'est le troisième producteur aurifère d'Afrique.

Depuis la fin des années 1990, les "compagnies juniors" canadiennes, investies dans plus de 8000 propriétés minières, dans plus de 100 pays, pour la plupart encore à l'état de projet, multiplient les contrats avec des pays africains. Au Mali, elles ont pour nom Nevsun Resources, Robex, Resources, Great Quest Metals, Axmin, Delta Exploration, Etruscan Resources, Glencar Mining pic, North Atlantic Resources et IAMGold.

Pour ce qui est des principaux partenaires commerciaux, le principal pays importateur du Mali est le Sénégal avec 13,1 % en 2008 et le principal pays exportateur est la Chine avec 26,7 % en 2008. En dehors de ces pays, le Mali a aussi, comme partenaires commerciaux, la France, la Côte d'Ivoire, la Belgique, le Luxembourg, la Grande-Bretagne et l'Allemagne. De très nombreuses références historiques attestent de l'existence d'un potentiel minier confirmé au Mali. Le produit intérieur brut par habitant était estimé à 380 dollars en 2005 (selon World Development Indicators (WDI) database). Le Mali est membre de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA). Le Mali s'est hissé au niveau de premier producteur de coton de l'Afrique au sud du Sahara. Il possède le premier troupeau de bétail de la sous-région, assure l'autosuffisance alimentaire du-

table en année de pluviométrie normale et subvient à l'ensemble de ses besoins en céréales sèches. Grâce aux réussites déjà constatées et au regard des potentialités déjà existantes, notamment dans les cultures irriguées et l'élevage qui reste à développer, le Mali a donc démontré qu'il peut devenir la plus grande puissance agricole de la sous-région.

À la suite de la chute du cours du coton sur le marché en 2005, les paysans maliens produisent aujourd'hui à perte. Les agriculteurs dégagent des marges de plus en plus étroites et sont obligés de contracter des dettes. La CMDT (Compagnie malienne du développement des textiles) achète le kilogramme de coton 160 francs CFA alors que la production de ce même kilogramme coûte 190 francs CFA. Le Mali envisage des alternatives, mais il n'est pas facile de sortir de la monoculture. Le Mali est détenteur de plusieurs faiblesses, mais il y a entre autres les sécheresses répétitives depuis les années 1970, la baisse des matières premières produites, la hausse des coûts de production et le secteur industriel peu développé, ce qui engendre une grande importation des biens de consommation. Le Mali est également confronté au problème de la dette. Les organisations mondiales ont poussé le Mali à adopter des politiques d'ajustement structurel avec la privatisation de certains secteurs de l'économie. Quant à la dévaluation du franc CFA, censée favoriser les exportations, elle a surtout divisé par deux la valeur des capitaux nationaux et donc les capacités d'investissement nationales ; les exportations maliennes de produits transformés sont avant tout bloquées par des barrières administratives, et non du fait de leur



prix.

En plus du coton (12e producteur mondial en 2004) et de ses dérivés (graine de coton), le Mali est un important producteur de mangues (200 000 tonnes) dont une faible partie seulement est exportée (3 000 tonnes) malgré un énorme potentiel. C'est un gros producteur et exportateur de bétail dans la région : cheptel bovin 7,8 millions de têtes ; cheptel caprin 22 millions de têtes.

L'or occupe la première place dans les recettes d'exportation du Mali (75 % en 2009), suivi du bétail, du coton et du fer. D'autres produits comme l'arachide (360 000 tonnes produites en 2003) s'exportent fortement.

En ce qui concerne l'immobilier, le Mali est un pays en chantier. Il existe de nombreux projets publics et privés dans les secteurs du bâtiment et des travaux publics. La demande en matériaux de construction est en très forte croissance. Aussi, les créneaux suivants offrent d'énormes possi-

bilités d'investissement : fabrique de briques, cimenteries, fabrication de chaux et de peintures, production de plâtre, fabrication de fer à béton et autres, menuiserie métallique ou de bois pour les bâtiments, fabrication d'appareils électriques (ampoules, disjoncteurs, prises, gaines).

Le tourisme, encore circonscrit à quelques zones, se développe depuis quelques années. Citons notamment les sites classés au patrimoine mondial de l'humanité UNESCO : le Pays Dogon, Tombouctou, Djenné, le tombeau des Askia à Gao. Certains de ces sites ont été profanés à Tombouctou et Gao depuis l'occupation par les islamistes en juillet 2012.

Le Mali possède comme principales ressources naturelles des produits agricoles. En effet, 80 % de la population étant active trouve un emploi dans ce domaine. Les vingt autres pourcent sont dans l'industrie et les services. Leur production est surtout basée sur les céréales qui consti-

tuent l'essentiel de leur base alimentaire. Ces céréales sont surtout : le mil, le sorgho, le riz, le maïs, le fonio ainsi que le blé. Il y a aussi quelques tubercules tels que : l'igname, la pomme de terre et le manioc. Une des cultures ayant eu une certaine montée en production est celle de la production fruitière et maraîchère. Les bananes, les mangues et les oranges forment une importante exportation vers les pays d'Europe et les pays arabes. La production cotonnière domine l'agriculture industrielle, mais malgré cela elle a quand même connu une baisse de 5,23 %.

En 2012, une entreprise canadienne a fait des sondages exploratoires en vue d'exploiter une mine d'uranium dans la région de Faléa.

Le PIB est principalement tiré par les secteurs primaire et tertiaire. Le PIB de 2006 était de 3 132 milliards de francs CFA et a augmenté à 3 344 milliards de francs CFA en 2007. L'inflation en 2009 était de 2,2 %. Le Mali espère réaliser un taux de croissance nominal du PIB de 7,8 %. En 2008 et 2009, la croissance devrait légèrement s'accélérer pour atteindre un taux moyen annuel de 4,8 %. Les exportations sont de 0,915 milliard de dollars et les importations de 0,927 milliard de dollars. Le PIB par secteurs (principaux) l'agriculture 45 %, l'industrie 17 % et les services 38 %. Les services occupent 13 % de la population active et contribuent pour 38 % au PNB du pays. Le secteur public n'occupe plus que 22 % des effectifs salariés du pays.



**Sidi Moustapha
Ould BELLALI**
Source : PANA

ENVIRONNEMENT

Lutte contre l'ensablement

L'expérience réussie de la Mauritanie

Les techniques actuelles de lutte contre l'ensablement ont été mises au point pour arrêter et fixer des "océans" de sable en perpétuels mouvements. Mais leurs dispositifs sont rapidement submergés par l'arrivée de dunes mobiles, surtout lorsque celles-ci proviennent d'un massif dunaire qu'il faut fixer également. Pour répondre à ce nouveau risque, deux nouvelles méthodes sont développées présentement. L'une, expérimentée en Iran en particulier, fait appel aux techniques les plus modernes : nivellement des dunes, aspersion d'hydrocarbures, ensemencement par avion. L'autre, expérimentée en Mauritanie à partir de la méthode BOFIX utilise la force du vent pour détruire les dunes longitudinales. Dans un premier temps, la dune est sectionnée au niveau de ses points d'inflexion et son extrémité est effacée par simple déflation. Puis les portions restantes sont remaniées au niveau des crêtes et sur les flancs pour accroître leur volume dans le but de stocker le sable encore mobile et d'accroître le réservoir d'humidité, nécessaire ensuite au boisement de la dune. La dernière étape consiste à boiser ces dunes artificielles par la plantation de lignes d'arbres jumelées en vue de leur fixation définitive. Cette seconde méthode est, à la fois, plus économique, plus facile à exécuter et plus écologique que la méthode « industrielle ».



A l'heure actuelle, la Mauritanie a mis en œuvre un projet dénommé "Programme Spécial pour la Protection de la Ville de Nouakchott" qui consiste à la plantation d'arbres d'une superficie de 2000 ha, au Nord et au Nord-est de la ville. Ce programme, créé à l'initiative du Président de la République, Monsieur Mohamed Ould Abdel Aziz, vise la sécurisation des populations et des investissements dans la ville de Nouakchott par la protection de l'extension Nord et Nord est de la ville contre la menace d'ensablement et d'incursions maritimes aggravés par les changements climatiques dans le cadre de son schéma directeur d'aménagement urbain à l'horizon 2010- 2020. Il vise également la protection du littoral aux abords de Nouakchott contre l'érosion côtière et les risques d'intrusions marines consécutives à la fragilisation du cordon dunaire à plusieurs niveaux sur le littoral de Nouakchott. En dehors de ce programme, notre pays comme d'autres dans le monde avait opté, dans le cadre d'une protection plus large de sa partie désertique, pour des méthodes qui privilégient les techniques les plus modernes, d'autres envisagent des approches à la fois plus économiques et plus écologiques valorisant la main-d'œuvre locale et les compétences disponibles sur place. C'est ainsi que la Mauritanie a obtenu d'importants résultats grâce à cette méthode plus simple. Les techniques de lutte contre l'ensablement se sont beaucoup développées ces dernières années pour faire face aux risques croissants encourus par les installations humaines en régions arides et semi-arides. Jusqu'au milieu du XXe siècle, l'ensablement avait des conséquences économiques très limitées et la technique des « contre-dunes » édifiées à l'aide de haies de branchages était efficace pour arrêter des apports de sable modérés en bordure des oasis. Pour faire face à des déplacements de sable plus importants, liés aux progrès de la désertification, les branchages ont été remplacés par un matériel plus rigide et réutilisable (plaques de fibrociment) ou plus flexible et meilleur marché (toiles de plastique) et la haie unique a été remplacée par un dispositif en casiers. Ces casiers, capables de stocker des volumes de sable bien plus importants, protégeaient, en outre, la végétation spontanée

(quand les pluies sont suffisantes) ou des arbres plantés et arrosés.

Deux méthodes différentes pour combattre les dunes mobiles

Aujourd'hui, ces techniques améliorées, plus coûteuses en travail et en argent, sont inefficaces pour arrêter les dunes mobiles, conséquences d'une mobilisation encore plus importante des sables sous l'effet des grandes sécheresses et de l'amplification de la désertification. Ces dunes se déplacent parfois de plusieurs dizaines de mètres par an et submergent très rapidement les dispositifs de casiers, même les plus resserrés. Les risques sont encore accrus lorsque des infrastructures (routes, voies ferrées, aéroport, etc.) ou des villes (par exemple Nouakchott) sont menacées par des volumes de sable encore plus importants, issus de massifs dunaires déstabilisés et proches qu'il faut fixer sur de grandes superficies. La lutte contre les dunes a entraîné un changement total de stratégie. Il ne suffit plus d'arrêter une pellicule de sable en mouvement par saltation (chasse-sables), mais de détruire une topographie dunaire représentant des volumes de sable considérables. Parmi les méthodes qui ont été envisagées, deux ont donné lieu à des réalisations à grande échelle, en Iran et en Mauritanie.

La fixation par les hydrocarbures

Dans les États pétroliers, disposant à la fois de capitaux et d'hydrocarbures, les méthodes traditionnelles (contre-dune, casiers) ont très tôt été remplacées par l'épandage de produits pétroliers pour fixer les sables en déplacement et figer la surface des dunes en la rendant plus cohérente. Cette méthode a été vite abandonnée parce que de nouvelles dunes progressaient sur la topographie fixée des dunes précédentes. Il était donc nécessaire de détruire la topographie dunaire elle-même et d'étendre ce traitement sur des surfaces considérables pour tarir définitivement la source des sables mobiles et des dunes, dans le cadre d'un ménagement régional. C'est cette méthode qu'a choisie le gouvernement iranien. Elle consiste à aplanir systématiquement les dunes en faisant avancer des rangées de bulldozers qui aplanissent la topographie. Ils remorquent chacun une citerne, remplie d'un liquide fabriqué spécialement dans des raffineries

iraniennes et pulvérisé à l'aide de lances pour recouvrir toute la surface d'un mulch (c'est-à-dire : recouvrir le sol, au pied des plantes cultivées, avec des matières végétales opaques mais laissant passer l'air et l'eau) continu, épais de quelques centimètres. Ce mulch a une triple fonction, à savoir fixer efficacement le sable; retenir l'humidité des pluies à proximité de la surface et fournir, selon les spécialistes, des nutriments aux arbres par la biodégradation progressive du produit. Les surfaces traitées sont ensuite ensemencées par avion en graines de Saxaoul (arbre sans feuilles des zones désertiques de l'Asie), un arbre endémique adapté aux sables et extrêmement résistant à la sécheresse et aux fortes variations thermiques dépourvu d'intérêt commercial. Ce dernier inconvénient deviendrait un avantage si ces plantations pouvaient être incluses dans les projets actuels de stockage du carbone atmosphérique (carbon farming) qui se développent en Australie, au Brésil et ailleurs pour lutter contre l'effet de serre. Ces projets impliquent en effet que ces boisements ne soient pas exploités pour assurer la pérennité du stockage. Cette méthode originale, fruit des techniques les plus avancées, semble cependant coûteuse et, en outre, polluante à cause de l'utilisation des hydrocarbures.

L'utilisation de la force du vent

À peu près à la même époque, apparaîtrait une méthode très différente, appelée BOFIX, en Mauritanie, pays sahélien le plus menacé par les dunes mobiles et le moins susceptible d'adopter les techniques des pays pétroliers. S'écartant radicalement des techniques traditionnelles, en donnant le rôle primordial aux arbres, cette méthode a toujours cherché à utiliser la force du vent, plus économique que les énergies fossiles. Elle s'est développée selon plusieurs directions. Il y a d'abord le fait qu'une ligne d'arbres, supports vivants de barrières anti-sables, formées de grillages recouverts de toiles plastiques filtrantes, est plantée perpendiculairement au vent dominant en amont d'édifices à désensabler (école, dispensaire, hôtel, etc.). Ainsi, lorsque le vent aborde les brise-vents, il est freiné par l'obstacle et obligé de se délester de sa charge sableuse. Mais, après avoir traversé la toile filtrante, il retrouve une force suffisante pour dé-

blayer le sable accumulé contre l'édifice, grâce aux tourbillons très actifs créés dans le sillage de l'obstacle. Pour gagner l'ensablement de vitesse, un soin tout particulier est apporté à la croissance accélérée des parties aériennes et racinaires des arbres, trois à quatre fois plus rapide que dans les systèmes des casiers. Pour économiser l'eau, un mode d'arrosage souterrain dirige les racines vers la profondeur de sorte que l'arbre acquiert son autonomie hydrique au bout de 5 mois, avec seulement 200 à 220 litres d'eau. Enfin, pour tenir compte des très faibles ressources financières des collectivités locales, la méthode BOFIX utilise des matériaux très bon marché ou récupérés et privilégie le travail manuel. Sur un autre plan, pour éviter que le sable accumulé le long de la barrière anti-sable ne submerge la haie d'arbres, une nouvelle ligne d'arbres est plantée chaque année à dix mètres en amont-vent de la précédente avec un triple objectif : - stocker le sable à l'horizontale et le protéger par un boisement linéaire pour éviter les risques d'ensablement généralisé lorsque le sable est stocké verticalement dans les contre-dunes non renforcées ou mal entretenues; - tarir la source des sables en saltation en remplaçant une surface nue soumise à la déflation par un boisement lâche, en « bocage » mieux adapté que les plantations classiques, à la réserve en eau limitée de ces placages sableux; - rendre les arbres plus accessibles pour les arrosages hebdomadaires durant les cinq mois de la mise en place alors que la cause d'échec la plus fréquente dans le système des casiers est la difficulté de faire parvenir l'eau dans un dispositif de haies cloisonnées.

Casser la dynamique de déplacement des dunes de sable

Il a fallu adapter cette technique, efficace contre des flux de sable en saltation en terrain plat, pour lutter contre les dunes mobiles, qui menacent de plus en plus les quartiers Nord et Nord-est de Nouakchott ainsi que la route de l'Espoir, axe routier essentiel au développement du pays. Après les méthodes de filtrage du sable, puis de son stockage horizontal, est venue la phase de remodelage de la topographie dunaire, adaptée aux mécanismes de déplacement des dunes. La technique en question a apporté une solution pour

stabiliser les dunes longitudinales au niveau de Nouakchott et les plus répandues dans toute la zone sahélienne. Pour pouvoir casser la dynamique de déplacement de chaque type de dune, il faut bien connaître les mécanismes spécifiques à ce type de dune. Les dunes longitudinales se caractérisent par des cordons dunaires, longs de plusieurs kilomètres à plusieurs dizaines de kilomètres, hauts de 5 mètres à plus de 100 mètres, qui sont modelés par deux vents saisonniers qui remanient sans cesse leur partie sommitale avec une direction constante pendant toute une saison, mais inclinée de 30 à 60° par rapport à l'axe de la dune.

Les mécanismes de progression des dunes longitudinales

Le transport des sables s'effectue de deux manières après le passage de la crête soit par gravité au niveau des talus d'éboulement alternant avec les saisons, soit en suspension turbulente le long du flanc où se fait l'éboulement. Dans tout le Sahel, les dunes longitudinales ont une direction générale Nord-est – Sud-ouest. Pendant une saison, le vent de Nord-ouest (alizé maritime à Nouakchott) enlève du sable sur le flanc de la dune exposé au Nord-ouest et le dépose, par avalanches successives, en haut du versant exposé au Sud-est. Pendant l'autre saison, l'autre vent oblique, venant du Nord-est ou de l'Est (harmattan) détruit cette accumulation et transporte le sable sur le versant opposé où il construit un nouveau talus d'avalanche. La résultante de ces mouvements saisonniers de sable au voisinage de la ligne de crête, est une progression saccadée vers le Sud-ouest où se trouve la pointe de la dune en progression. Ces sables sont alors canalisés par la topographie des longs cordons dunaires et se déplacent en direction de la pointe de la dune où ils se déposent. Même les vents irréguliers sont forcés de suivre cette direction et accélèrent encore le transport des sables vers l'aval, ce qui favorise la progression de la dune. La Mauritanie, armée d'une longue expérience de lutte contre l'ensablement, soutenue par une volonté manifeste des plus hautes autorités de l'Etat, enregistre des résultats tangibles pour « vaincre » l'avancée des dunes de sable.

Baba D. Traoré

ANNONCES

CONSEIL DU PRIX CHINGUIT

AVIS D'APPEL A CANDIDATURES POUR 2014

1. Le Conseil du Prix Chinguitt lance le présent avis d'appel à candidatures en vue de l'obtention du Prix Chinguitt pour les Etudes Islamiques, du Prix Chinguitt pour les Sciences et Techniques et du Prix Chinguitt pour les Lettres et Arts au titre de l'année 2014.

Les Prix Chinguitt sont dotés chacun, d'un diplôme honorifique, d'une médaille et d'une gratification de cinq millions d'ouguiyas (5000 000UM).

2- Les dossiers de candidature doivent être déposés du 15 janvier au 30 mars 2014, au Secrétariat Permanent du Conseil ou expédiés par voie postale, le cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante:

Monsieur le Président du Conseil du Prix Chinguitt B. P. 2004 - NOUAKCHOTT - MAURITANIE

3- Le dossier de candidature comprend:

 - une demande de participation à l'un des Prix dûment signée, dans laquelle le candidat s'engage à respecter le Règlement Intérieur du Prix;
 - un curriculum- vitae complet du candidat et les parrainages éventuels.
- une description détaillée de l'œuvre ou des travaux présentés, précisant notamment les méthodes de recherche utilisées et l'intérêt des travaux;
 - l'œuvre ou les travaux présentés en huit exemplaires.
 - une attestation sur l'honneur précisant que l'œuvre ou les travaux présentés n'ont pas été publiés ou exposés depuis plus de trois ans, et qu'ils n'ont pas été primés.

Les établissements d'enseignement supérieur et / ou de recherche scientifique et les associations culturelles et scientifiques spécialisées reconnues peuvent présenter en leur nom, au nom de leurs chercheurs ou adhérents, ou des particuliers et selon les procédures, des dossiers de candidature dans les mêmes conditions que celles prévues ci-dessus.

4- Conformément aux dispositions de l'article 14 du Règlement Intérieur du Conseil, une même œuvre peut être présentée une deuxième fois au concours. :

5- Le Conseil du Prix Chinguitt procédera, conformément aux dispositions de son Règlement Intérieur, à l'évaluation des œuvres retenues.

A cet effet, il privilégiera notamment comme critères de choix, la contribution de l'œuvre au rayonnement culturel et scientifique et au développement de la Mauritanie; l'authenticité, l'originalité, et l'innovation.

Le Règlement Intérieur du Conseil peut être consulté auprès du Secrétariat Permanent ou sur le site Internet: www.prixchinguitt.mr.

6- Le Conseil proclamera les noms des lauréats au plus tard le 31 octobre 2014 et les Prix seront remis aux lauréats lors d'une cérémonie solennelle.

7- Pour tout renseignement complémentaire, prière d'écrire aux adresses suivantes:

Adresse postale: B.P.:2004
NOUAKCHOTT- MAURITANIE
Adresse Electronique: prixchinguitt@mauritanie.mr
- Le Secrétaire Permanent du Conseil du Prix Chinguitt**

Ministère des Affaires Economiques et du Développement
DIRECTION DES PROJETS EDUCATION - FORMATION

Avis d'Appel d'Offres International pour la réimpression de 800 000 manuels

Date: 2/02/2014 AAOI N° 137/DPEF/2014

- 1- Cet Avis d'appel d'offres fait suite au Plan Prévisionnel de Passation des Marchés paru dans le journal Horizon N° 5934 du 03 février 2013 et sur le site www.pmd.mr.
- 2- La République Islamique de Mauritanie a obtenu de l'Agence Française de Développement (AFD,) des fonds pour contribuer au financement du cout du Programme National de Développement du Secteur Educatif (PNDSE) dans le cadre du troisième Contrat de Désendettement et de Développement (C2D3). Il est prévu qu'une partie des sommes accordées sera utilisée pour effectuer les paiements prévus au titre de la réimpression de manuels scolaires destinés à l'enseignement fondamental et à l'enseignement secondaire.
- 3 - Les décaissements des fonds de l'AFD sont entièrement assujettis aux termes et conditions de l'accord de financement.
- 4 - La Direction des Projet Education - Formation (DPEF) sollicite, par le présent Appel d'Offres, les soumissionnaires admis à concourir, à présenter leurs offres sous plis fermés, pour la réimpression de 800 000 manuels scolaires destinés à l'enseignement fondamental et à l'enseignement secondaire.
- 5 - La passation du Marché sera conduite par Appel d'Offres International tel que défini dans le Code National des Marchés Publics, et ouvert à tous les candidats éligibles.
- L'Administration se réserve le droit de ne pas donner suite au présent DAOI ou de ne donner qu'une suite partielle.
- 6 - Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations à la Direction des Projet Education - Formation, auprès de Monsieur Mohamed Ould Sidi Mohamed ; E-mail : mosm@dpef.mr et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse suivante: Direction des Projet Education - Formation, BP : 6541 Téléphone (222) 45 2520 63 ; (222) 45 29 12 03 & 45 29 12 04, Fax: (222) 45 25 1513, de 08 Heures du matin à 16 heures de l'après-midi (Heure GMT), pendant les jours ouvrables.
- 7 - Les candidats intéressés peuvent obtenir un dossier d'Appel d'offres complet en formulant une demande écrite à l'adresse (i) mentionnée ci-dessous contre un paiement non rem-

BANQUE AURITANIENNE POUR LE COMMERCE INTERNATIONAL			
Références bancaires			
Code banque	Code agence	N° du compte	Clé RIB
00010	00001	01 289070 181	79
Adresse SWIFT	MBICMRMRXXX		
IBAN: MR 13000100000101 289070 18179			

boursable de 70 000 Ouguiyas, ou sa contre-valeur en monnaie

- 8 - Les offres devront être soumises à l'adresse (ii) ci-dessous au plus tard le **mercredi 26 mars 2014 à 10 heures TU**. La soumission des offres par voie électronique n'est pas autorisée. **Les offres remises après l'heure et la date limites de dépôt fixées ci-dessous ne sont pas acceptées.** Les offres seront ouvertes en séance publique, en présence des représentants des soumissionnaires qui le souhaitent à l'adresse (ii) ci-dessous mentionnée le **mercredi 26 mars 2014 à 10 heures TU**.
- Les offres doivent comprendre une garantie de soumission d'un montant de 4 000 000 d'Ouguiyas ou sa contre-valeur en une monnaie librement convertible. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de 90 jours à compter de la date limite de dépôt.
- 9 - Le prix de l'offre doit être déterminé en toutes taxes.
- Les adresses auxquelles il est fait référence ci-dessus sont:
- i) Direction des Projets Education - Formation; à l'attention de Monsieur Toinsi Ould Mokhtar, E-mail: d.dpef@dpef.mr ; Téléphone; +(222) 4525 20 63 ; +(222) 4529 12 03 & 4529 12 04, Fax: +(222) 45 25 15 13 ;
- ii) A Monsieur le Président de la Commission de Passation des Marchés Publics de la Direction des Projets Education - Formation.
Rue 42-037 T.Z
Téléphone; +(222) 45 25 2063, Fax: +(222) 45 251513
Nouakchott - Mauritanie
- Le Directeur des Projets Education - Formation
Toinsi Ould Mokhtar**

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE
MINISTERE DU PETROLE, DE L'ENERGIE ET DES MINES
SOCIETE MAURITANIEENNE D'ELECTRICITE (SOMELEC)

AVIS D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL

Projet de développement du système d'évacuation d'énergie du parc de production
de la ville de Nouakchott

1. Le Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie a obtenu un financement du Fonds Arabe de Développement Economique et Social et se propose d'en utiliser une partie pour couvrir les coûts des prestations et travaux du projet de développement du système d'évacuation d'énergie du parc de production de la ville de Nouakchott, objet du présent appel d'offres.

2. La Société Mauritanienne d'Electricité (SOMELEC), société nationale à capitaux publics de droit mauritanien dont le siège social est sis 47, Avenue de l'Indépendance à Nouakchott, lance un appel d'offres international ouvert pour la réalisation « clés en mains » du projet de développement du système d'évacuation d'énergie du parc de production de la ville de Nouakchott.

3. Par le présent avis, la commission des marchés d'investissements de la SOMELEC invite les entreprises et groupements d'entreprises éligibles aux financements du Fonds Arabe de Développement Economique et ayant les qualifications requises à soumettre leurs offres techniques et financières en vue de l'exécution des prestations et travaux projet de développement du système d'évacuation d'énergie du parc de production de la ville de Nouakchott.

4. Les candidats intéressés par le présent avis d'appel d'offres et répondant aux critères d'éligibilité définis
- dans les « Instructions aux Soumissionnaires », peuvent obtenir des éclaircissements et des informations complémentaires auprès de :

Monsieur le Directeur Général de la SOMELEC
47, Avenue de l'Indépendance
BP 355 – Nouakchott
République Islamique de Mauritanie
Email : projetdevreseauxnkt@somelec.mr
Télécopie : + (222) 45 25 39 95

5. Les candidats intéressés par le présent avis d'appel d'offres et répondant aux critères d'éligibilité, peuvent obtenir le Dossier d'Appel d'Offres en langue française en formulant une demande écrite soit auprès de la SOMELEC à l'adresse indiquée au point 4 ci-dessus, soit auprès du consultant à l'adresse ci-après :
Fichtner Sarweystrasse 3 • 70191 Stuttgart
Boîte postale 10 14 54 • 70013 Stuttgart Allemagne
E-mail : Amine.Elhaouaji@fichtner.de
Télécopie : +49 711 8995-459
Et ce contre un paiement non remboursable par virement bancaire de 2000 Euros ou 800.000 ouguiyas (MRO).
Seules les offres accompagnées d'un reçu d'acquittement de ce montant seront évaluées.
Les entreprises intéressées par le projet peuvent également consulter gratuitement le dossier aux adresses men-
- tionnées plus haut.

6. Les soumissions doivent être rédigées en langue française et établies conformément au dossier d'appel d'offres et devront parvenir au plus tard le dimanche 23 Mars 2014 à 10h00 TU à l'adresse suivante :

Monsieur le Président de la commission des marchés d'investissements SOMELEC
47, Avenue de l'Indépendance
B.P.355 Nouakchott (Mauritanie)

Les plis seront ouverts le même jour à 10h30 TU à la même adresse en séance publique de la commission des marchés d'investissements et en présence des soumissionnaires qui le souhaitent.

7. Les offres doivent être accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant de deux cent vingt mille euros (220 000 €) ayant une validité de 150 jours à compter de l'ouverture des plis.

8. Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant un délai de 120 jours à compter de la date limite fixée pour le dépôt des offres.

Le Président de la commission des marchés d'investissements
Mohamed OULD BILAL

MINISTERE DU PETROLE, DE L'ENERGIE ET DES MINES
SOCIETE MAURITANIEENNE D'ELECTRICITE (SOMELEC)

AVIS D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL

Projet de développement du système
d'évacuation d'énergie du parc de production
de la ville de Nouakchott

- 1- Le Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie a obtenu un financement du Fonds Arabe de Développement Economique et Social et se propose d'en utiliser une partie pour couvrir les coûts des prestations et travaux du projet de développement du système d'évacuation d'énergie du parc de production de la ville de Nouakchott, objet du présent appel d'offres.

2- La Société Mauritanienne d'Electricité (SOMELEC), société nationale à capitaux publics de droit mauritanien dont le siège social est sis 47, Avenue de l'Indépendance à Nouakchott, lance un appel d'offres international ouvert pour la réalisation « clés en mains » du projet de développement du système d'évacuation d'énergie du parc de production de la ville de Nouakchott.

3- Par le présent avis, la commission des marchés d'investissements de la SOMELEC invite les entreprises et groupements d'entreprises éligibles aux financements du Fonds Arabe de Développement Economique et ayant les qualifications requises à soumettre leurs offres techniques et financières en vue de l'exécution des prestations et travaux projet de développement du système d'évacuation d'énergie du parc de production de la ville de Nouakchott.

4- Les candidats intéressés par le présent avis d'appel d'offres et répondant aux critères d'éligibilité définis dans les « Instructions aux Soumissionnaires », peuvent obtenir des éclaircissements et des informations complémentaires auprès de :

Monsieur le Directeur Général de la SOMELEC
47, Avenue de l'Indépendance
BP 355 – Nouakchott
République Islamique de Mauritanie
Email : projetdevreseauxnkt@somelec.mr
Télécopie : + (222) 45 25 39 95

5- Les candidats intéressés par le présent avis d'appel d'offres et répondant aux critères d'éligibilité, peuvent obtenir le Dossier d'Appel d'Offres en langue française en formulant une
- demande écrite soit auprès de la SOMELEC à l'adresse indiquée au point 4 ci-dessus, soit auprès du consultant à l'adresse ci-après :
Fichtner
Sarweystrasse 3 • 70191 Stuttgart
Boîte postale 10 14 54 • 70013 Stuttgart Allemagne
E-mail : Amine.Elhaouaji@fichtner.de
Télécopie :+49 711 8995-459
Et ce contre un paiement non remboursable par virement bancaire de 2000 Euros ou 800.000 ouguiyas (MRO).
Seules les offres accompagnées d'un reçu d'acquittement de ce montant seront évaluées.

6- Les soumissions doivent être rédigées en langue française et établies conformément au dossier d'appel d'offres et devront parvenir au plus tard le dimanche 23 mars 2014 à 10 h 00 TU à l'adresse suivante :

Monsieur le Président de la commission des marchés d'investissements SOMELEC
47, Avenue de l'Indépendance
B.P.355
Nouakchott (Mauritanie)
Les plis seront ouverts le même jour à 10h30 TU à la même adresse en séance publique de la commission des marchés d'investissements et en présence des soumissionnaires qui le souhaitent.

7- Les offres doivent être accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant de deux cent vingt mille euros (220 000 euros).

8- Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant un délai de 120 jours à compter de la date limite fixée pour le dépôt des offres .

Le Président de la commission des marchés d'investissements
Mohamed OULD BILAL

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

MINISTERE DES FINANCES MINISTERE DU PETROLE
DE L'ENERGIE ET DES MINES

CELLULE DE PILOTAGE POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROCESSUS DE
LA RESTRUCURATION DE LA SOMAGAZ

1. AVIS D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL
OUVERT RELATIF A LA CESSION DES ACTIONS DE L'ETAT DANS
LE CAPITAL SOCIAL DE LA SOMAGAZ

- Vu la volonté de l'Etat de jouer pleinement son rôle de régulateur de la filière gaz butane à égale distance des opérateurs du secteur, une Cellule de Pilotage (Cellule) chargée de la conception et du suivi du processus de désengagement de l'Etat du Capital de la Société Mauritanienne de Gaz (SOMA GAZ) a été créée par arrêté conjoint n°0689/MF/MPPEM du 14 mai 2013.

Le désengagement de l'Etat du capital social de la SOMAGAZ s'inscrit dans le cadre d'une réforme structurelle du secteur aval des hydrocarbures visant à complètement libéraliser la filière gaz butane conformément à l'esprit de l'ordonnance 2002-005 du 28 mars 2002 à travers l'émergence d'opérateurs capables d'assurer, d'une manière pérenne sous le contrôle des organes compétents de l'Etat, l'approvisionnement du pays en gaz butane. A cet effet, la Cellule lance le présent Appel d'Offres international ouvert pour la sélection d'un acquéreur de la totalité des actions de l'Etat dans le capital social de la SOMAGAZ.

Ainsi, la Cellule invite, par le présent avis d'Appel d'Offres, les personnes morales désirant soumissionner et qui répondent aux critères d'éligibilité définis à présenter leurs offres, à cet effet.

Le Dossier d'Appel d'Offres pourra être ob-
- tenu par les sociétés intéressées, à compter du 12 février 2014, sur demande écrite à l'adresse suivante:

Secrétariat de la Cellule de Pilotage de la Restructuration de la SOMAGAZ, au siège du Ministère du Pétrole, de l'Energie et des Mines Téléphone: +222 22680058, E-mail : mookhoum2002@yahoo.fr

Le dossier d'appel d'offres sera remis au candidat après présentation d'un reçu de paiement d'un montant non remboursable d'un million (1. 000. 000) d'ouguiya dans le compte de la Direction Générale des Hydrocarbures ouvert au Trésor Public mauritanien sous le n° 3001199 et intitulé: Fonds d'appui aux hydrocarbures raffinés.

Les offres des soumissionnaires doivent parvenir au Secrétariat de la Cellule au plus tard le dimanche 30 mars 2014 à 10 heures TU.

Les plis seront ouverts par la cellule en présence des soumissionnaires qui le souhaitent les mêmes date et heure que dessus dans la salle de réunion du Ministère du Pétrole, de l'Energie et des Mines.

Le président de la Cellule
Cheikh Ould Sid'Ahmed

ANNONCES

MINISTERE DU PETROLE DE L'ENERGIE ET DES MINES
SOCIETE MAURITANIENNE D'ELECTRICITE
COMMISSION DES MARCHES D'INVESTISSEMENTS

AVIS GENERAL DE PASSATION DES MARCHES (Pour 2014)

Le Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie a obtenu des prêts auprès de certains de ses partenaires au développement, notamment, le FADES, la BID, l'AFD et l'OPEP. Il a aussi prévu des fonds sur le Budget national, pour financer un certain nombre de projets visant l'amélioration des conditions de vie des populations, à travers le développement des ressources énergétiques et l'amélioration de l'accès à cette denrée stratégique.

A cet effet, le Ministère du Pétrole de l'Energie et des Mines, à travers la Société Mauritanienne d'Electricité, fait part, aux prestataires de services et aux entrepreneurs intéressés, du présent avis général de passation de marchés au titre de l'année 2014.

Il s'agit des marchés relatifs aux prestations et travaux suivants :

- Réalisation d'Etudes générales (systèmes d'information siège) ;
- Acquisition de matériels de bureaux, d'informatique et de télécommunications;
- Acquisition de moyens de transport;
- Construction de centres commerciaux à NKTT ;
- Alimentation en énergie électrique du Nouvel Aéroport de Nouakchott ;
- Construction à Nouakchott de 58 postes de transformations dans le cadre du projet d'extension des réseaux

- éclectiques (PEREN V) ;
- Développement du système d'évacuation de l'énergie du parc de production de la ville de Nouakchott ;
- Construction d'un Centre National de Conduite (CNC) à Nouakchott ;
- Construction d'une ligne 225Kv entre NKTT et NDB
- Construction d'une ligne 225 kV entre le poste de la centrale duale et le poste OMVS à Aravat ;
- Construction d'une ligne 225 kV entre Nouakchott et la frontière du Sénégal et des postes associés ;
- Extension et réhabilitation des centrales de l'intérieur du pays ;
- Construction d'une centrale hybride thermique/solaire photovoltaïque à Kiffa et de réseaux d'interconnexion et de distribution dans les zones Kiffa et Guerou ;
- Extension de la centrale électrique de CHAMI.

Les consultants et entrepreneurs seront choisis conformément aux dispositions du code des marchés publics de la République Islamique de Mauritanie et aux procédures des bailleurs de fonds, selon le cas.

Les avis relatifs aux différents marchés qui doivent être passés conformément aux procédures d'appels à la concurrence stipulées dans le code des marchés publics, aux procédures des bailleurs de fonds et aux accords de prêt, selon le cas, seront publiés dès leurs approbation par les parties compétentes dans les journaux et publi-

cations ayant une large diffusion et au site web SOMELEC.

Les soumissionnaires potentiels souhaitant figurer sur la liste des destinataires d'avis d'appel d'offres dans le cadre des procédures d'appels à la concurrence ou ceux ayant besoin de renseignements complémentaires devront s'adresser à l'adresse suivante:

Monsieur le Conseiller Chargé des Travaux des Commissions des Marchés de la SOMELEC
BP : 355, Nouakchott – Mauritanie
Tel : +(222) 45256783 Fax : +(222) 45253992

Le Directeur Général
Mohamed Ould Bilal

AGENCE DE Promotion de L'Acces Universel aux Services
B.P. 5566, 64, rue 23-002, Ksar, Nouakchott, Mauritanie Tel: +22245240999 Et Fax: +222
45240998 45240997 Email: acces@acces.mr Web : www.acces.mr

AVIS D'APPEL D'OFFRES

Objet du marché

L'Agence de Promotion de l'Accès Universel aux Services invite les entreprises nationales et étrangères remplissant les conditions précisées dans le dossier d'Appel d'Offres à prendre part au présent appel d'offres pour la fourniture et la livraison au parc de l'ONSER à Nouakchott des équipements d'exhaure thermique suivants:

Désignation	Quantité
Groupe électrogène de 40 KVA avec accessoires	3
Groupe électrogène de 30 KV A avec accessoires	3
Groupe électrogène de 20 KV A avec accessoires	4
Groupe électrogène de 16 KVA avec accessoires	20
Electropompe immergée 4" 4 kw, avec accessoires Débit=12 m3/h pour HMT 80m	28
Electropompe immergée 4" 5.5 kw, avec accessoires Débit=15 m3/h pour HMT 80m	4
Electropompe immergée 4" 7.5 kw, avec accessoires Débit=15 m3/h pour HMT 100m	2
Electropompe immergée 6" 11 kw, avec accessoires Débit 25 m3/h pour HMT 100m	2

Date: 10/02/2014 Appel d'offres N' 2/F/2014
Le Financement:

Le Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie a mobilisé le financement nécessaire pour la fourniture et la livraison des équipements d'exhaure thermique pour le compte de l'ONSER.

L'Agence de Promotion de l'Accès Universel aux Services est chargée de la mise en œuvre de ce programme.

Le Type d'appel d'offre:

Le présent Appel d'Offres est ouvert a égalité de conditions aux entreprises en règles avec la réglementation mauritanienne.

La Qualification des candidats:

Toutes les entreprises nationales ou étrangères remplissant les conditions précisées dans le dossier d'Appel d'Offres peuvent concourir au présent appel d'offres.

L'Agence se réserve toutefois, le droit d'exclure les entreprises dont la défaillance a été établie dans le cadre de l'exécution de marchés antérieurs.

Le Lieu de consultation de l'appel d'offre:

Les soumissionnaires intéressés à concourir peuvent consulter le Dossier d'Appel d'Offres sur le site de l'agence (www.acces.mr). L'examiner et obtenir des informations supplémentaires au Département Hydraulique de l'Agence de Promotion de l'Accès Universel aux Services.

La validité des Offres:

Les offres devront être valides pour une période de 90 jours a

compter de la date limite de dépôt de celles-ci et devront être accompagnées d'une garantie de soumission de 1 350 000 UM ainsi que du quitus d'achat du DAO.

NB : Toute offre, qui ne présentera pas de Garantie de Soumission conforme au modèle joint dans le DAO en annexe, sera rejeté.

Les Conditions d'acquisition du DAO:

Les enveloppes extérieures doivent obligatoirement porter le titre de l'Appel d'Offres « la fourniture et la livraison au parc de l'ONSER 0 Nouakchott des équipements d'exhaure thermique» Et porter la mention:

«À n'ouvrir qu'en séance d'ouverture des plis».

Le dossier d'Appel d'Offres peut être acheté, pendant les heures ouvrables au siège de l'Agence, contre le paiement d'un montant non remboursable de 50 000 UM, à partir du 12/02/2014. Le paiement de ce montant se fera uniquement par chèque certifié, au nom de l'Agence de Promotion de l'Accès Universel aux Services (APAUS).

Le Lieu, la date et les heures limites de dépôts et d'ouverture des offres:

Les offres devront être déposées au plus tard le mercredi 12 Mars 2014 à 12h GMT au secrétariat du Directeur Général.

L'ouverture des offres se fera en séance publique de la Commission des Marchés de l'APAUS le Mercredi 12 Mars 2014 à 12h15 GMT en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent y assister, a la salle de réunion du siège de l'Agence.

Le Directeur Général
Sidi Ould Mayouf

Foot ball/Championnat D I / 2013-2014

FC NDB -Asc Guemeul demain à Nouadhibou

Le FC Nouadhibou reçoit, demain, jeudi 20 février en 2ème heure au stade municipal de la capitale économique, l'Asc Guemeul de Rosso, en match retard comptant pour la 9ème journée, phase retour du championnat national de première division, saison sportive 2013-2014. La rencontre, qui devait se jouer la précédente journée, a été reportée suite au déplacement en Guinée Conakry du FC Nouadhibou qui jouait le match retour contre le Horoya F C comptant pour les préliminaires de la Ligue des Champions Oranges.

Les deux clubs évoluent au sein de la poule A. A l'issue de la dernière journée, ils ont joué le même nombre de matchs, soit 7 rencontres chacun. Le FC Nouadhibou est à 14 points, derrière l'Asac Concorde (19 points) et l'Asc Snim (16 points). Son poursuivant, au sein de sa poule n'est autre que son adversaire de ce jeudi après-midi, l'Asc Guemeul de Rosso et qui totalise 9 points.

Autant dire que ce match sera très important pour l'un ou l'autre club. Le club de Sidi Bouya qui vient de frôler une crise avec quelques uns



de ses joueurs a fort envie de soigner son image aux yeux de son public de supporters. C'est pourquoi, malgré la fatigue du voyage, Guemeul doit sortir tout son talent pour sauver les meubles.

Du côté de FC Nouadhibou, il est à noter que le club sort d'une compétition internationale mais qui ne l'a pas éprouvé. Il s'est préparé convenablement pour disputer le match retour contre le Horoya de Guinée Conakry même si la chance ou l'arbitrage n'ont pas été de son côté.

Ce jeudi, les Stéphanois ont les mêmes soucis que les hommes de

Sidi Bouya, se concilier avec leur public et consolider la cagnotte à seulement 5 journées de la fin du championnat.

A l'issue de 7 matchs joués, FC Nouadhibou (14 points) a gagné 4 matchs, fait 2 nuls et en a perdu 1. Il a inscrit, au total, 16 buts contre 2 encaissés. Il aligne, à l'issue de la 9ème journée, la meilleure défense et la deuxième attaque (en poule A). L'Asc Guemeul (9 points) a remporté, en 7 rencontres, 2 matchs et en a perdu 2 et a fait 3 nuls.

Sidi-Brahim

Football / Africains d'Europe:

Touré brille avec City, Asamoah décisif avec la Juve

Malmené il y a une semaine contre Chelsea, Yaya Touré a été élu homme du match lors de la qualification de City face aux Blues samedi, alors qu'Asamoah a signé un des buts du week-end avec la Juventus.

ALLEMAGNE

Le Congolais de RDC Dominick Kumbela a signé un coup du chapeau en entrant à la mi-temps pour offrir la victoire à Brunswick (4-2). L'attaquant de 29 ans a profité de la mauvaise prestation de Rene Adler, le gardien de Hambourg pour renverser la vapeur, ses coéquipiers étant menés 1-0 à son entrée. Avec 5 buts en 18 matches, Kumbela est le meilleur buteur du club, lanterne rouge, qui n'en a marqué que 14 depuis le début de la saison.

Le Camerounais Eric Choupo-Moting a été un des meilleurs joueurs de Mayence qui joue le haut du tableau (7e) grâce à sa victoire contre Hanoovre (2-0). Egalement sorti du banc à la 46e, Choupo-Moting a assuré la victoire de son équipe dans le temps additionnel en reprenant un centre du Danois Niki Zimling. Il a été un des joueurs les plus actifs sur le front de l'attaque tentant sa chance à de nombreuses reprises.

ANGLETERRE

Yaya Touré, le milieu de Manchester City a été élu homme du match lors de la victoire en Coupe contre Chelsea (2-0). Attendu après la défaite contre les Blues en championnat (1-0), l'Ivoirien a cette fois-ci rayonné dans un rôle inhabituel de N.6 qu'il a du endosser mardi contre son ancien club Barcelone en C1.

Sorti à la mi-temps, Samuel Eto'o, l'avant-centre camerounais des Blues, a été impuissant et transparent.

Titularisé tout seul en pointe pour la 1re fois depuis son prêt à Everton par Monaco, Lacina Traoré n'a eu besoin que de quatre minutes pour ouvrir son compteur et débloquer le 8e de finale de Coupe d'Angleterre contre Swansea (3-1). Et ce n'est pas de la tête que l'Ivoirien de 2,01 m a repris un centre de Distin, mais d'une élégante talonnade. Particulièrement besogneux en milieu de terrain, Steven Piennar a dominé son secteur et a vu une de ses tentatives heurter la barre transversale.

ESPAGNE

Le Marocain Nabil El Zhar a contribué à la victoire de Levante contre Almeria (1-0), en enroulant un très bon centre que David Barral a repris de volée pour le seul but du match (62). Le club "granota", où évoluent aussi les Sénégalais Baba Diawara et Pape Diop ainsi que le Mozambicain Simao, pointe désormais dans la première partie du tableau. Côté Almeria, le Burkinabé Jonathan Zongo a trouvé le poteau...

FRANCE

Nicolas Nkoulou a été l'homme du match côté marseillais contre Saint-Etienne (1-1). Il a ouvert le score en reprenant un coup franc de Payet au deuxième poteau mais surtout il a été un de ceux qui a tenu la baraque pendant la première demi-heure de jeu quand l'OM prenait l'eau face aux vagues vertes. Brice Dja Djédjé s'est en revanche montré peu à son

avantage.

Le Sénégalais Modou Sougou n'a pas marqué avec Evian (2-2 contre Lille) mais il a été un des joueurs les plus en vue, signant la passe décisive pour Bérigaud et se montrant très actif sur le front de l'attaque. Le Congolais Cédric Mongongu a lui inscrit un penalty.

Stoppila Sunzu a offert d'une belle tête plongeante à la 85e minute la victoire à Sochaux contre Guingamp (1-0). Son deuxième but après avoir signé l'unique but contre Nantes lors de la 23e journée. Le Zambien est déjà un des favoris des supporters.

ITALIE

Le Ghanéen Kwadwo Asamoah a signé une somptueuse ouverture du score pour la Juventus Turin contre le Chievo Vérone (3-1): une percée dans la défense, avec un appui en une-deux avec Marchisio suivi d'une frappe enroulée du gauche. "Je suis content parce que cela faisait longtemps que j'attendais un but, et en plus c'est un beau but", a-t-il dit.

Au Genoa, Pape Konaté a marqué son premier but en Série A contre l'Udinese, mais le Sénégalais, prêté par Krasnodar (Russie) n'a pas empêché la défaite (2-1).

Depuis que Faouzi Ghoulam a quitté Saint-Étienne pour Naples, il n'a connu que des victoires. Contre Sassuolo, l'arrière algérien s'est arraché pour donner l'ouverture du score à Blerim Dzemaili (2-0).

Les Africains de l'AS Rome ont encore brillé. Le Marocain Mehdi Benatia, capitaine, a muselé Eder, l'attaquant de la Sampdoria, et l'Ivoirien Gervinho a servi la passe décisive du dernier but (3-0) de Destro.

Au Brésil/Football

La Coupe des favelas

Plus que la finale de la Coupe des favelas, c'est le rêve de devenir pro qui se joue là pour les deux N.10, Felipe et Gabriel, sur ce terrain bosselé à l'herbe jaunie d'un quartier déshérité de Rio de Janeiro. Plus que la finale de la Coupe des favelas, c'est le rêve de devenir pro qui se joue là pour les deux N.10, Felipe et Gabriel, sur ce terrain bosselé à l'herbe jaunie d'un quartier déshérité de Rio de Janeiro. Pour cette troisième édition de la "Taça das favelas", 64 équipes masculines sont en lice, des joueurs âgés entre 15 et 17 ans, et 16 formations féminines avec des joueuses à l'amplitude d'âge plus large. Ce samedi à 8 heures du matin, dans le petit stade de Madureira et sous un ciel couvert, le public est clairsemé pour la finale des filles remportée par Cidade de Deus (CDD) aux tirs au but face à Cabral. Deux heures plus tard, pour celles des garçons, les tribunes sont finalement remplies de 2.000 personnes venues par cars entiers. L'ambiance toujours bon enfant devient plus agitée, au rythme des percussions, des cris, des encouragements. C'est un jeu sérieux: SporTV diffuse en direct le match, présenté en grande pompe par l'empire médiatique Globo, précédé de l'hymne national et d'une minute de silence en l'honneur des victimes dans les favelas. Un jeu sérieux surtout car le rêve d'un avenir extirpant la famille des bidonvilles, via le football professionnel, traverse de nombreux esprits dans les travées. "Que mon fils devienne pro, c'est mon rêve, je n'en dors plus la nuit!", confie à l'AFP Eliane Silva, femme de ménage dans un hôtel. "La vie dans la communauté est difficile. Ça va un peu mieux avec les UPP (unités de police de pacification, ndlr), mais ça reste difficile. On aimerait sortir de la favela. Il ne s'agit pas de la renier, mais d'avoir une vie meilleure", explique cette mère qui élève seule ses deux enfants, dont Felipe Carlos,

N.10 de CDD. Crispée, elle assiste au match de son meneur de jeu préféré, qui fait une finale honorable mais rate un penalty qui aurait permis à son équipe de mener 3-1. Elle s'inclinera finalement 3-2 devant Vila Kennedy. Il devait faire quelques jours après un test à Botafogo, l'un des grands clubs de Rio. C'est l'AFP qui le lui apprend au moment de recevoir sa médaille d'argent: son entraîneur ne voulait pas lui en parler avant la finale afin qu'il reste concentré. Quelques joueurs remarqués lors des précédentes éditions de la Coupe "sont à l'essai à Botafogo et Fluminense", souligne Oldair Boca, un des organisateurs du tournoi, même si aucun n'a pour l'heure percé en première division. Mais "beaucoup d'excellents joueurs ne deviennent pas professionnels", prévient Hud Weidnan, 30 ans, l'entraîneur des garçons de CDD, qui insiste sur les études et le rôle social de ces petits clubs qui parfois nourrissent les joueurs. "Il y a le trafic, les guerres de factions: le foot permet de s'écarter de tout ça", souligne Gabriella da Silva avant le match, vêtue d'un T-shirt proclamant: "Fière de mon fils".

Fière, elle peut l'être d'autant plus à l'issue de la finale que son Gabriel est élu meilleur joueur de la compétition. L'adolescent arbore un large sourire, des étoiles dans les yeux. Il ne sait plus où donner de la tête entre les félicitations et les sollicitations médiatiques.

Le milieu gauche est déjà chaperonné par un agent, qui travaille pour Globo et annonce à la ronde que Gabriel doit participer à une sélection organisée par un équipementier célèbre avec 22 autres joueurs. Les deux ou trois meilleurs auront droit à un stage de trois mois à partir de fin mars en Angleterre. L'agent mentionne même des touches de Botafogo et Fluminense encore, mais aussi de l'Inter Milan. Là encore, des rêves?

Athlétisme

Lavillenie : "Obligé d'être vraiment très prudent"

Renaud Lavillenie a officiellement renoncé aux prochains Championnats du monde en salle, lundi, en raison de sa blessure au pied gauche. Deux jours après son fabuleux record, il a aussi dit le rôle essentiel que Sergei Bubka avait joué dans son ascension. Victime d'une entaille au pied gauche, le néo-recordman du monde est passé à l'hôpital de Donetsk, où les soins prodigués ont vite jeté une ombre sur les prochaines échéances. "Le seul problème est que la plaie est assez conséquente : elle fait 7-8 centimètres de long", a-t-il dit. "Samedi soir, en Ukraine, ils m'ont quand même mis 16 points de suture, ce n'est pas rien. Ce matin, j'ai passé une IRM et j'ai vu le chirurgien spécialiste. Je n'ai rien de grave : il n'y a rien au niveau osseux, rien au niveau ligamentaire. Etant donné que c'est mon pied d'impulsion, je suis obligé d'être vraiment très prudent."

Mes performances à l'entraînement étaient bien meilleures

"L'objectif est de guérir à 100% et d'être d'aplomb pour l'été. Du coup, la prochaine grosse échéance sera les Championnats d'Europe à Zurich au mois d'août", a-t-il repris. "Le

premier rendez-vous sera au mois d'avril, en stage du côté de la côte Ouest pendant deux semaines, et je finirai par un meeting à Des Moines, comme l'année dernière. Ma compétition (de reprise) sera donc fin avril. L'objectif sera ensuite de remporter une cinquième Ligue de diamants et d'être aux différentes compétitions pour être prêt pour les Championnats d'Europe. Il s'agira de défendre les deux titres gagnés précédemment." Renault Lavillenie est ensuite revenu sur la genèse de son record, salué par de nombreux sportifs. "J'y ai pensé sérieusement l'année dernière, lorsque le saut à 6,07m a été invalidé, a-t-il indiqué. "Puis, à partir de décembre, j'ai fait un très bon stage à la Réunion : mes performances à l'entraînement étaient bien meilleures que ce que j'étais capable de faire. Etant donné que je voulais prendre des perches un peu plus longues pour la saison indoor, je savais que c'était peut-être le déclic." Depuis samedi, le Clermontois est considéré comme un recordman encore plus extraordinaire de par sa taille (1,77m), qui remet en cause bien des théories, pourquoi pas !, de plus petit que moi. Ça pourrait être une belle histoire."